

LA LETTRE DE L'ALLOCATION D'ACTIFS

De vous à nous.
Pour aller plus loin sur l'allocation d'actifs.
Le point de vue de nos experts.



Juillet 2023

Communication publicitaire



Ofi invest
Asset Management



Said BELBACHIR

DIRECTEUR COMMERCIAL RÉSEAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT



L'été est enfin arrivé !

Il était attendu comme chaque année et nous a réservé son lot de surprises.

La première concerne la résistance inédite des marchés actions malgré un contexte défavorable en bien des aspects.

La seconde concerne l'inflation qui contre toute attente poursuit sa décrue.

La conséquence : le marché obligataire conserve tous ses atouts en particulier sur la dette d'entreprises.

Alors en attendant la trêve estivale, la construction d'une allocation robuste constitue le meilleur écran contre les coups de chaud des marchés !



SOMMAIRE

- Le point éco
- Stratégie d'allocation d'actifs
- Le coin de l'ESG
- Le coin de l'immobilier
- Déléguer son allocation
- Le fonds du trimestre **Ofi Invest High Yield 2027**



Ofi invest
Asset Management



LE POINT ÉCO

NOTRE SCÉNARIO CENTRAL

Les banques centrales ont continué d'agir comme attendu. La Réserve fédérale américaine (Fed) a marqué une pause et la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs de 0,25 %. L'économie continue de montrer une forte résilience, en particulier aux États-Unis, ce qui éloigne d'autant plus le ralentissement de la composante emploi et donc de l'inflation. Dans ce contexte, la tonalité des deux banques centrales devrait rester très orientée à la lutte contre l'inflation cœur qui, si elle s'est stabilisée, tarde à décroître. Nous attendons un relèvement supplémentaire des taux de 0,25 % pour la Fed comme pour la BCE cet été, et probablement un second à la rentrée en Europe.

Le risque d'une croissance et d'une inflation qui tardent à ralentir reste bien présent et pourrait pousser les banques centrales à de nouveaux resserments de leurs politiques monétaires.

Les principales places boursières ont toutefois à nouveau affiché une belle progression en juin, faisant mentir l'adage « sell in May and go away » !

>>> LIRE LA SUITE



AVERTISSEMENT

La politique d'allocation présentée concerne les fonds multi-actifs gérés par Ofi Invest Asset Management (y compris les fonds profilés). L'horizon d'investissement de cette politique d'allocation est à court terme et peut évoluer à tout moment. Cette politique de gestion ne constitue donc pas une indication pour construire une allocation de long terme d'un client.



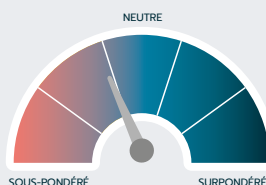
Le résumé des marchés en vidéo

NOS VUES DU MOIS DE JUIN

ACTIONS

Neutre à sous-pondéré

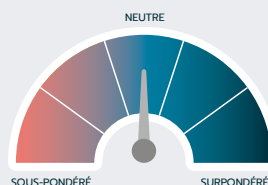
Le scénario de chemin de crête suivi par les banques centrales nous paraît déjà dans les cours et les scénarii de risques de nouveaux tours de vis monétaires, en cas de résistance de l'inflation, ou inversement d'atterrissage brutal de l'économie, après l'ensemble des resserments pratiqués depuis un an, devraient peser sur les actifs risqués. Nous maintenons donc notre biais prudent tactique sur les marchés actions.



OBLIGATIONS SOUVERAINES

Neutre

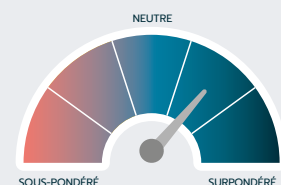
Nous anticipons que les taux devraient se stabiliser sur un plateau pendant une période relativement longue, le dérapage de l'économie devrait être évité et le potentiel de remontée des taux longs sera faible. Nous maintenons ainsi une vue neutre à positive sur les obligations souveraines pour le portage¹.



OBLIGATIONS D'ENTREPRISES

Surpondéré

Nous restons positifs sur toute la classe d'actifs obligataire euro, les titres monétaires et les obligations d'entreprises de bonne qualité, mais aussi le crédit spéculatif à haut rendement (« High Yield »)² qui reste attractif et mérite selon nous d'être considéré dans une allocation.



1 – Le portage consiste à conserver des titres obligataires en portefeuille pour profiter de leur rendement, éventuellement jusqu'à leur échéance.

2 – Les obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield ») ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés. Achievé de rédiger le 6 juillet 2023



STRATÉGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS

DEUS EX MACHINA

L'été est là, synonyme de vacances, de farniente... Une occasion de prendre du recul et de profiter d'autres horizons. Et pourquoi pas, de faire le point et d'agir sur son épargne ?

En effet, les banquiers centraux, *Deus ex machina*, ont dû opérer ces derniers mois la plus forte hausse des taux directeurs de l'histoire financière moderne pour ramener à la raison une inflation devenue folle. Il est de nouveau rémunérateur d'être prêteur en achetant des obligations.

Ironie de l'histoire, c'est au moment où cette classe d'actifs devrait être surpondérée dans les allocations, qu'elle a été ramenée à sa portion congrue dans le sillage de la hausse des taux qui a fait baisser le prix des obligations.

Ainsi vont les allocations des actifs, la nature ayant horreur du vide, c'est la partie Actions qui a mécaniquement repris du poids, aidée en cela par des marchés et des résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. Il faut reconnaître que le match était joué d'avance. Une hausse brutale des taux engendre en effet une baisse immédiate du prix des obligations.



Guillaume TAEK
RESPONSABLE
ANIMATION RÉSEAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

Il faut toutefois rappeler que, si les effets du resserrement monétaire ont un effet immédiat sur le prix des obligations, ils mettent environ 18 mois à se diffuser dans l'économie et impacter les résultats des entreprises.

Dans ce contexte, un client au profil prudent, donc investi traditionnellement en majorité en obligations, aura vu cette classe d'actifs fondre dans son allocation en 2022. Afin de conserver un contrat

“ C'est la partie Actions qui a mécaniquement repris du poids, aidée en cela par des marchés et des résultats d'entreprises supérieurs aux attentes. ”

d'assurance vie en cohérence avec son profil et ses objectifs, cet épargnant devrait rééquilibrer son allocation au profit des obligations.

Si on dit souvent que le plus dur en matière d'investissement est d'investir au bon moment (le célèbre « market timing »), savoir rééquilibrer son allocation est probablement le secret pour y arriver. En théorie, en allégeant une classe d'actifs surpondérée (car ayant beaucoup progressé) on augmenterait la probabilité de vendre au bon moment. À l'inverse, en renforçant une classe d'actifs sous-pondérée (car sa valorisation a baissé), la probabilité d'acheter à un moment plus favorable augmente.

Si la période est propice à ce rééquilibrage, il existe cependant une myriade de supports en unités de compte obligataires et il n'est pas chose aisée pour l'épargnant de s'y retrouver.

À cet égard, les fonds de portage obligataire, aussi appelés fonds à échéance, représentent un moyen de s'exposer à cette classe d'actifs. Ces fonds - à fenêtre de commercialisation limitée - proposent de capter le niveau de taux d'intérêt actuel, en achetant des obligations d'entreprises et en les détenant jusqu'à leur échéance.

Cette particularité confère à l'épargnant une visibilité sur un horizon d'investissement donné, mais également sur l'espérance de rendement attendue (le taux d'intérêt des emprunts obligataires en portefeuille). L'épargnant qui les détendrait jusqu'à l'échéance pourrait ainsi s'immuniser contre le risque de taux (sensibilité aux taux d'intérêt) pour ne conserver que le risque de crédit (capacité de remboursement de l'emprunteur).

En épargne, comme en toutes choses, l'équilibre est donc la clé...





ÉCLAIRAGE

LE COIN DE L'ESG

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL : UN LEVIER D'ACTION POUR AFFIRMER NOS CONVICTIONS D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Le premier semestre 2023 a été marqué, comme chaque année, par la saison des assemblées générales. Ces dernières représentent un temps fort pour les actionnaires minoritaires impliqués dans la vie de l'entreprise car elles leur permettent de s'exprimer sur sa stratégie et sa gestion par le biais du vote de résolutions et de l'engagement actionnarial.

Qu'est-ce que l'engagement actionnarial ?

Pour un investisseur comme Ofi Invest Asset Management, l'engagement actionnarial signifie prendre position sur des enjeux, notamment de durabilité, et inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques sur le moyen ou long terme. Pour cela, il faut mettre en place un cadre structuré permettant de dialoguer avec l'entreprise, d'expliquer notre démarche, nos objectifs et nos attentes, et d'opérer un suivi des progrès accomplis dans le temps.

Concrètement, ces échanges peuvent être menés individuellement par une société de gestion avec une entreprise en particulier, mais ils peuvent aussi être collaboratifs. En ce cas, plusieurs investisseurs désireux de se positionner sur une thématique se réunissent par le biais d'une coalition menée par l'un d'entre eux ou par des organismes externes (organismes de place, acteurs de la société civile, confédération syndicale, ONG, etc.)

Comment se matérialise l'engagement actionnarial ?

La plupart du temps, l'engagement a pour objectif d'inciter l'entreprise à être plus transparente sur la gestion des enjeux de durabilité, ou à améliorer ses pratiques. Chez Ofi Invest Asset Management, nous menons différents types d'engagements :

- Certains engagements ciblent la **transformation de l'activité de l'entreprise** car ils sont liés à nos politiques d'exclusions :
 - **sectorielles,**
 - **sur les énergies fossiles,**
 - **sur l'huile de palme** par exemple.Ils peuvent s'appuyer sur des politiques



Valérie DEMEURE

DIRECTRICE
DE L'ANALYSE ESG
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

propres aux processus d'investissement de certains fonds d'Ofi Invest Asset Management.

- **D'autres engagements sont plus thématiques** (emploi de jeunes, accès aux soins responsables, stratégie climatique, lutte contre la pollution plastique) et ont pour objectif de sensibiliser les entreprises à une meilleure compréhension de ces enjeux.
- **Nous menons également des engagements avec des entreprises qui ont fait l'objet de controverses importantes** (pollution, travail des enfants, travail forcé, corruption) ou de campagnes médiatiques pour identifier les mesures de remédiation adoptées afin d'y mettre un terme.
- Enfin, **il nous arrive de conduire des engagements plus ponctuels pour obtenir des informations complémentaires** de la part d'un émetteur sur ses politiques en matière de responsabilité sociale ou sur la gestion d'enjeu de durabilité (politique de ressources humaines, politique environnementale, etc.).

L'engagement actionnarial par le vote en assemblée générale : un levier d'action pour affirmer nos convictions d'investisseur responsable

Le vote en assemblée générale constitue une autre forme d'engagement. Par son

vote, l'actionnaire affirme ses valeurs, ses convictions. Celles-ci sont publiques, les sociétés de gestion sont tenues de publier **leur politique d'engagement actionnarial et de vote**¹ et les résultats des votes par fonds.

Par les votes, les investisseurs actionnaires approuvent ou non la composition du conseil d'administration ou de surveillance, la stratégie financière de l'entreprise, l'affectation du résultat, la politique de rémunération des dirigeants ou encore la prise en compte de facteurs de durabilité dans la stratégie de l'entreprise.

Les actionnaires peuvent aussi agir en déposant des résolutions ou en inscrivant des points à l'ordre du jour pour faciliter le dialogue entre émetteurs investisseurs. En 2023, Ofi Invest Asset Management a ainsi participé aux dépôts de deux résolutions climatiques, pour demander à Engie et TotalEnergies² (TE) de publier des indicateurs, y compris sur ses émissions indirectes en ce qui concerne TE, permettant d'apprécier la stratégie climatique de ces sociétés au regard d'un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5 °C. Ces résolutions ont recueilli 23,64 % et 30,88 % des votes respectivement. Cette année, ces sujets ont gagné en visibilité et ont reçu un soutien plus important de la part des actionnaires.

Reste que les conditions de dépôt de résolutions et, in fine, le dialogue actionnarial, devraient être assouplis et mieux encadrés. Au mois d'avril, 34 investisseurs et acteurs de la finance responsable, dont le Forum pour l'investissement responsable, ont adressé une lettre au ministre de l'Économie pour demander que les conditions de dépôt des résolutions soient assouplies, que des résolutions climat soient systématiquement proposées, et que les sociétés cotées, en particulier celles des secteurs carbo-intensifs, consultent régulièrement leurs actionnaires sur leur plan climat.

1 – Cette obligation est réglementaire au sens des articles L.533-22 et R.533-16 du Code monétaire et financier transposant la directive UE 2017/828 du Parlement européen et du Conseil (« SRD2 »), et conforme à l'Article 321-132 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), ainsi qu'aux positions-recommandations de l'AMF DOC-2005-19 et DOC-2020-03.

2 – Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une recommandation d'achat de titres.



ÉCLAIRAGE

LE COIN DE L'IMMO

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN IMPÉRATIF IMMOBILIER, UNE MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE

En France, le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles sur le territoire et génère près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre¹. Le secteur de l'immobilier est donc un levier fondamental de la transition écologique et énergétique nécessaire à l'établissement d'un avenir durable.

Au sein d'Ofi Invest Real Estate, notre responsabilité est d'assurer à nos clients une gestion responsable, durable et conforme à la réglementation du patrimoine immobilier. Nous nous efforçons donc, au travers de notre politique énergétique et environnementale, de réduire de manière coordonnée l'empreinte environnementale du patrimoine immobilier et de satisfaire aux obligations réglementaires en évolution constante, et faisons nôtres les objectifs du Plan Climat, qui fixe la neutralité carbone d'ici à 2050.

Une équipe dédiée de 4 experts ESG se charge de coordonner l'ensemble des actions menées par Ofi Invest Real Estate, aussi bien au niveau des immeubles gérés que des portefeuilles proposés à nos clients. Nos actions sont ciblées et déployées à tous les stades de la vie d'un actif immobilier.

Durant l'acquisition, la construction ou la restructuration de l'actif

Lors de l'acquisition d'un actif, nous menons un audit énergétique complet afin de déterminer les éventuelles actions d'amélioration du bâtiment.

Si les actifs sont à l'état de projets de construction ou de restructuration, l'isolation, l'utilisation de la lumière naturelle et les sources d'énergies décarbonées sont au cœur de nos préoccupations afin de développer les bâtiments les plus sobres possibles. Nous effectuons pour cela des simulations thermiques dynamiques permettant de modéliser le profil énergétique du futur bâtiment. Tous les développements et redéveloppements d'immeubles que nous entreprenons visent les plus hautes certifications environnementales, HQE, BREEAM ou équivalent.



Pascal BAUDIN
RESPONSABLE
PRODUITS ET MARKETING,
OFI INVEST REAL ESTATE SGP

Durant l'exploitation du bâtiment

La bonne utilisation des bâtiments peut aussi être source d'économies d'énergies importantes. Dans ce but, notre plan d'actions, adapté à chaque actif, comporte 4 étapes, de la mise en place la plus immédiate, au plus long terme :

- **Adapter la consommation à l'utilisation réelle des locaux.** Il s'agit de suivre et contrôler les consommations énergétiques des bâtiments via un outil de pilotage, générant des alertes en cas d'anomalie. Cela passe également par l'adaptation des programmes de fonctionnement des équipements aux horaires d'occupation du bâtiment.
- **Recherche de sobriété énergétique via l'adaptation de l'équipement et l'évolution des comportements des occupants.** Cette étape demande une réelle coopération entre les locataires et nos équipes, formalisées via des comités environnementaux réguliers. L'objectif est de réaménager les locaux de façon adaptée aux besoins réels et évolutifs des occupants et de privilégier des équipements bureautiques économes en énergie. Dans ce cas, les locataires opèrent ces modifications et nous agissons en tant que conseil auprès d'eux.
- **Installer des équipements performants.** L'équipement intérieur est revu et peut être remplacé par des équipements

économiques à faible investissement (éclairage LED, détecteurs de présence/luminosité, etc.). Les équipements de chauffage ou de climatisation obsolètes sont aussi remplacés par des équipements à haut rendement (ex : chaudière à condensation) pouvant être pilotés à distance.

- **Améliorer la performance énergétique intrinsèque des bâtiments.** Des travaux de rénovation énergétique partielle ou complète des actifs (isolation thermique intérieure ou extérieure, étanchéité à l'air, limitations des déperditions thermiques) peuvent être envisagés ainsi que l'installation de productions d'énergie renouvelable en autoconsommation (ombrières photovoltaïques, géothermie...). Tous les plans pluriannuels de travaux sur nos actifs intègrent des budgets travaux dont le but est spécifiquement d'améliorer la performance énergétique.

Durant la cession du bâtiment

L'efficacité énergétique devient également centrale dans l'évaluation d'un immeuble, améliorant sa valorisation sur le long terme. De plus, les bâtiments sobres sont plus attractifs par rapport à leur marché en cas de revente.

L'amélioration énergétique des immeubles a donc toute sa place dans une stratégie de valorisation patrimoniale de long terme.



DÉLÉGUER SON ALLOCATION

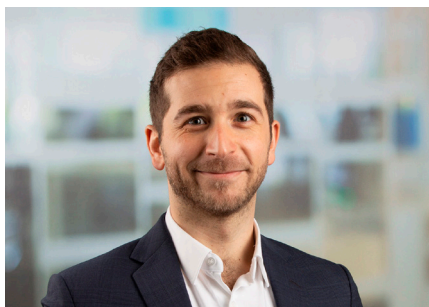
UN PREMIER SEMESTRE 2023 MARQUÉ PAR DES ÉCONOMIES RÉSILIENTES MALGRÉ DES POLITIQUES MONÉTAIRES RESTRICTIVES

Depuis le début de l'année, les marchés reflètent des changements réguliers de scénarii économiques. À ce stade, il est indéniable de constater la résilience de l'activité économique et des pressions inflationnistes malgré le resserrement monétaire effectué. Les bonnes nouvelles économiques, notamment en ce qui concerne la consommation et l'emploi, ont incité les banques centrales à adopter une position plus stricte.

Toutefois, le resserrement brutal des différentes politiques monétaires commence à se faire ressentir sur l'économie réelle. Ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, le secteur bancaire a par exemple été particulièrement chahuté sur le mois de mars avec la faillite de plusieurs banques américaines et le rachat de Crédit Suisse. Sur les derniers mois, on constate aussi un ralentissement de l'économie américaine et certains indicateurs avancés laissent présager une potentielle récession. Dans ce contexte, la plupart des grandes banques centrales pourraient afficher des taux proches de leur pic.

Comment a évolué la gestion sous mandat conseillée par Ofi Invest Asset Management dans cet environnement de marché ?

Nous avons donc été témoins d'un resserrement sans précédent des politiques monétaires à travers le monde. Aujourd'hui, même si quelques hausses de taux pourraient encore se matérialiser, notamment en zone euro, la fin du cycle de resserrement monétaire se rapproche, ce qui laisse entrevoir de belles perspectives de rendement sur le marché obligataire. Dans ce contexte de marché, nous avons considérablement renforcé notre exposition aux obligations afin de profiter d'un profil rendement/risque que nous jugeons attractif. Cela nous permet également de tirer parti de la décorrélation¹ retrouvée entre le marché des actions et celui des taux. En effet, comme on peut le voir sur le graphique ci-contre,



Thomas TRONEL
SPÉCIALISTE INVESTISSEMENTS
MULTI ACTIFS & TAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

les obligations spéculatives à haut rendement (courbe verte) et les obligations d'États (courbe jaune) voient leur corrélation baisser de manière significative sur l'année 2023 en relatif par rapport au marché des actions mondiales. Rappelons que la corrélation permet de déterminer si deux classes d'actifs évoluent dans la même direction. Plus la corrélation est proche de 0, plus les classes d'actifs sont décorrélées et donc diversifiantes l'une par rapport à l'autre.

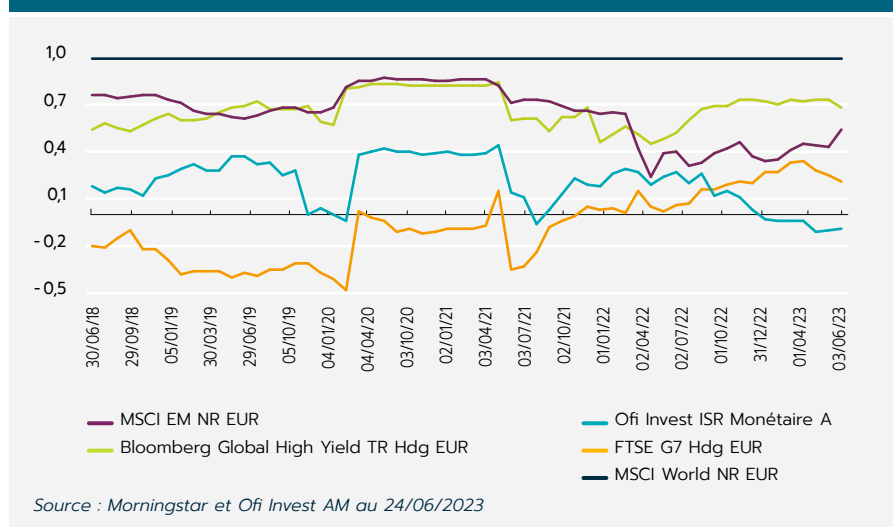
Ainsi, nous avons progressivement augmenté la sensibilité² du portefeuille aux taux d'intérêt afin de nous positionner sur des perspectives cohérentes de rendement. De plus, nous avons également augmenté notre exposition aux obligations d'entreprises pour bénéficier d'un portage³ considéré comme attractif.

Quelle stratégie adopter pour la fin d'année ?

Nous souhaitons continuer à profiter du segment obligataire qui semble être bien positionné pour la deuxième moitié de l'année. À titre d'exemple, nous conservons nos perspectives positives sur le crédit de qualité et le crédit spéculatif à haut rendement⁴, qui semblent bénéficier de portages attractifs avec des taux de rendement respectifs supérieurs à 4 % et 7,5 %. Selon nous, ces niveaux offrent une bonne protection en cas de stress sur le marché.

En ce qui concerne les actions, nous demeurons prudents compte tenu d'un environnement économique qui nous semble encore incertain. D'un point de vue géographique, nous avons toujours une préférence relative pour l'Europe et le Japon.

ÉVOLUTION DE LA CORRÉLATION DES CLASSES D'ACTIFS en relatif au marché actions monde



1 - La corrélation est une mesure statistique permettant de quantifier la force d'un lien entre deux variables et, plus précisément, de mesurer l'existence d'une relation linéaire.

2 - La sensibilité est une mesure du risque de taux d'intérêt lié à une obligation en fonction de son échéance, de son rendement, de son coupon et de ses conditions de remboursement anticipé. Généralement, plus la sensibilité d'une obligation est élevée, plus sa valeur diminuera en cas de hausse des taux d'intérêt et inversement.

3 - Le portage consiste à conserver des titres obligataires en portefeuille pour profiter de leur rendement, éventuellement jusqu'à leur échéance.

4 - Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit faible (BB+ ou inférieure). Compte tenu de leur risque de défaut plus élevé, elles ne font pas partie de la catégorie des obligations appelées de « qualité ».



SE LAISSER PORTER VERS L'HORIZON

Ofi Invest High Yield 2027 est un fonds obligataire à échéance au 31/12/2027 qui investit dans des obligations « High Yield »¹ de toutes zones géographiques, avec une note minimale de crédit de BB- et les détient jusqu'à leur maturité.

POURQUOI INVESTIR ?

1

Une exposition aux obligations spéculatives à haut rendement les mieux notées

Investir sur les émetteurs les mieux notés selon la société de gestion, de l'univers obligataire à haut rendement¹ et détenir les titres jusqu'à maturité/échéance 2027.

Il existe un risque de crédit si l'émetteur d'un titre de créance, détenu par le FCP², n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

2

Une construction de portefeuille visant à optimiser le couple rendement/risque

Un portefeuille diversifié, investi dans environ 100 noms sur 30 secteurs et différentes zones géographiques afin de réduire son risque de crédit/défaut.

Le souscripteur est soumis au risque que le FCP² ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

3

Un processus de gestion intégrant des critères ESG

Un processus de sélection de titres robuste selon la société de gestion, et une note ESG³ du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement.

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat, de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP² et ses performances financières.

QU'EST-CE QU'UN FONDS À ÉCHÉANCE ?

Aussi appelé « fonds de portage », un fonds à échéance consiste à acheter des obligations et à les conserver jusqu'à maturité quelles que soient les fluctuations de marché.

Sans défaut des émetteurs en portefeuille, un fonds à échéance a la capacité de conserver son objectif de rendement cible initial.



*SRI : L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

1 – Les obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield ») ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation.

2 – Fonds Commun de Placement.

3 – Minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés. Le score ESG du portefeuille est le résultat de l'agrégation des notes ESG individuelles des émetteurs en portefeuille, pondéré de leur poids en portefeuille.

UNE EXPOSITION AUX OBLIGATIONS SPÉCULATIVES À HAUT RENDEMENT LES MIEUX NOTÉES

Le fonds pourra détenir au moment de leur acquisition des obligations notées au minimum BB-¹.

ÉCHELLE DE NOTATIONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT DES OBLIGATIONS



L'EXPÉRIENCE D'UN GÉRANT DE FONDS À ÉCHÉANCE*

12 fonds datés déjà créés

DONT **6** gérés par l'équipe de gestion « High Yield »

À février 2023.



- CODE ISIN (PART A) | **FR001400EQJ8**
- FORME JURIDIQUE | **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**
- INDICE DE RÉFÉRENCE | **-**
- HORIZON D'INVESTISSEMENT | **4 ANS**
- FRAIS DE GESTION FINANCIÈRE | **1,35 % TTC MAXIMUM**
- FRAIS D'ENTRÉE | **2 % MAXIMUM non acquis à l'OPC**
- FRAIS DE SORTIE | **-**
- COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM | **0 À 450 € HT²**

Veillez vous référer au prospectus pour les risques principaux et caractéristiques détaillées du fonds, disponible sur le site www.ofi-invest-am.com

CLIQUEZ OU FLASHEZ POUR EN SAVOIR PLUS



1 – Notation minimum des émetteurs à l'investissement. La Société de Gestion (SGP) ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB-, la SGP décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entraînera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

2 – Tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités. Se référer au prospectus du fonds pour davantage de détails. Ces commissions sont perçues par le dépositaire/conservateur.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE, UNE PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN



Said BELBACHIR
06 76 40 68 44

Directeur Commercial Réseaux



Abdel CHABANE
06 24 26 71 98

Directeur Commercial Adjoint Réseaux



Bertrand CONCHON
07 78 13 19 79

Directeur Commercial Adjoint CGPI



Guillaume TAEK
06 79 64 57 83

Responsable Animation Réseaux



Gauthier DUVAL
06 79 65 14 51

Responsable Commercial CGPI



Olivier LAVERDURE
06 24 94 66 73

Responsable Commercial Réseaux



Retrouvez l'intégralité
de la Lettre de
l'allocation d'actifs
sur notre site internet

VOS CONTACTS

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



AVERTISSEMENT IMPORTANT

Achévé de rédiger le 13/07/2023.

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 66302) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92-12 - FR 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342.

Avant tout investissement dans les fonds présentés dans la communication publicitaire, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le Document d'Information Clé (DIC) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management. © Freepik - Shutterstock. FA23/0137/11012024